



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centre d'essais du Pacifique

Question écrite n° 6779

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'inquiétude des personnes habitant à proximité des sites nucléaires français du Pacifique ainsi que de celles ayant travaillé pour le compte du Centre d'essais du Pacifique. Une enquête sociologique menée par l'organisation Hiti Tau, fédération des mouvements associatifs et culturel du pays Maohi, révèle des faits graves. 94 % des employés ont passé un examen médical en arrivant sur le site, seulement 45 % ont été examinés à la sortie de ce même site. 10 % des travailleurs avaient moins de dix-huit ans à l'embauche, 6 % moins de seize ans. 91,3 % des anciens travailleurs demandent la mise en place d'une commission d'enquête épidémiologique indépendante. La France doit prendre ses responsabilités et répondre aux demandes légitimes des Polynésiens. Il lui demande de faire la lumière sur l'embauche de mineurs à Mururoa et Fangataufa. Il lui demande de permettre l'accès aux sites à une équipe de chercheurs indépendants, ainsi que l'accès aux dossiers médicaux des anciens travailleurs afin de permettre la réalisation d'une enquête épidémiologique indépendante. Il demande enfin la réalisation d'une enquête sur les conséquences environnementales des essais.

Texte de la réponse

Conformément à la réglementation française sur l'âge minimal d'embauche, dont il a été fait une stricte application, aucune personne mineure n'a été employée sur les sites nucléaires français du Pacifique. Seuls les travailleurs individuels, munis de contrats de travail, ont exercé sur ces sites. Tous les personnels civils et militaires, employés sur cette zone, ont bénéficié d'un suivi médical approprié. Les dossiers médicaux sont détenus par le Commissariat à l'énergie atomique ou par le ministère de la défense. Ils peuvent être communiqués, sur demande écrite, aux médecins qui ont en charge un patient ayant été soumis à cet environnement. Par ailleurs, deux études concernant l'impact sanitaire des essais sur les populations ont été confiées à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. La première, concernant le bilan de la mortalité par cancer, terminée en 1995, n'a pas démontré de surmortalité par cette maladie, comparativement aux autres territoires du Pacifique sud, ni permis d'établir de relation entre la mortalité par cancer et la distance par rapport aux zones des tirs aériens. La seconde, portant sur le nombre de cas de cancers dans la population devrait s'achever prochainement. Elle est fondée sur l'exploitation et la vérification des données du registre des cancers du territoire, complétées par des recherches auprès des hôpitaux et des médecins. Enfin, le Gouvernement français a demandé à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, de conduire une mission scientifique sur les effets radiologiques des essais nucléaires français en Polynésie. L'AIEA devrait remettre son rapport au cours du second trimestre 1998.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6779

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4129

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 39